

Relevé de décision du conseil municipal
Séance du 09 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Didier Padey, Maire

Présents : Christian Barlet, Simon Barlet, Emilie Crepel-Barlet, Steven Jacquin, Julie Badin-Lecourt, Didier Padey, Lionel Perraud, Daniel Vincent, Fabien Elie, Stéphane Lamiral,

Excusé : Daniel Barlet

Pouvoir : Daniel Barlet donne pouvoir à Didier Padey.

Date de la convocation : 2 Avril 2021 (deux avril deux mille vingt et un).

Le Maire propose le secrétariat de séance à Daniel VINCENT, 2^{ème} adjoint qui accepte.

En ouverture de la séance, Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a envoyé un courriel à tous les conseillers pour demander la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une action à mener à la bibliothèque municipale. Les conseillers ne formulent pas d'objection à cet ajout.

Ordre du jour

1. Vote des taux d'imposition 2021 (foncier bâti et foncier non bâti)
2. Budgets primitifs 2021 (principal et assainissement)
3. OAP d'Aimavigne : état des lieux
4. Eclairage public (retour sur sondage et investissements)
5. Demande de subvention DETR / DSIL
6. Acquisition de parcelles : validation des devis géomètre
7. Rythmes scolaires
8. Bibliothèque municipale
9. Questions diverses

M. Le Maire présente aux membres du conseil Sarah Jacquin, employée en service civique, pour aider les agents de la cantine et garderie et le personnel de l'école dans l'application des mesures COVID ainsi que pour réaliser certaines tâches au secrétariat de la mairie. Il lui demande de proposer un rapport d'étonnement sur le fonctionnement des services de la municipalité.

1. Taux d'imposition :

Le conseil doit voter les nouveaux taux d'imposition du foncier bâti et non bâti pour l'année 2021. Le Maire rappelle que la quote-part départementale représentant 11,03% du montant de la taxe est reversée à la commune en compensation de la taxe d'habitation en voie d'être supprimée. Il propose une délibération acceptant cette quote-part ainsi que le maintien des taux existants.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver cette délibération et de fixer ainsi les taux d'imposition pour l'année 2021 :

- ***taxe sur le foncier bâti : 29.38 %***
- ***taxe sur le foncier non bâti : 41.21 %***

2. Budgets primitifs 2021 :

Les budgets primitifs 2021 doivent être approuvés. Mr Stéphane Lamiral, adjoint aux finances et responsable de la commission finances, présente les recettes et dépenses des budgets primitifs, principal et assainissement, 2021 préparés en collaboration avec la commission finances.

2.1 Budget Principal

Le projet de budget principal est équilibré ainsi en dépenses et en recettes :

* Section de fonctionnement : 533 995,87 €

* Section d'investissement : 340 431,12 €

Il peut se résumer comme suit :

Section Fonctionnement:

Recettes de fonctionnement:	Budget 2021
Solde reporté (excédent 2020)	188046,87
Produits divers: affouage, facturation cantine, participation des communes aux frais de cantine	56420
Taxes foncières et d'habitation	136572
Dotation (état, département, FCTVA)	136827
Revenu des immeubles	16130
Total:	533 995,87
Dépenses de fonctionnement:	Budget 2021
Energies, fournitures d'entretien, fournitures scolaires, achats cantine	58 400,00
Maintenance, entretiens des routes et des bois, honoraires, Frais de communication, prestations aux autres communes	85 700,00
Charges de personnel (y compris celui de la CCY affecté à la garderie) dont 10000 euros de retard dûs.	116 500,00
Cotisations aux FNGIR et SPIC	18 000,00
Indemnités élus, intérêts des prêts en cours, Subventions aux associations.	41 168,83
Virement à la section investissement	214 227,04
Total:	533 995,87 €

Section Investissement:

Recettes d'investissement:	Budget 2021
Solde reporté (excédent 2020)	67991,08
Virement de la section d'exploitation	214 227,04
Produits des cessions.	5000
FCTVA	11062
Taxe d'aménagement	7500
Subvention école numérique	2151
Subventions région: rénovation bibliothèque, éclairage, numérotations des rues	32500
Total:	340 431,12 €

Dépenses d'investissement:	Budget 2021
Emprunts en euros	29981
Frais d'études	10000
Achat Terrains nus	5000
Travaux bâtiments publics (rénovation bibliothèque)	60000
Travaux de voiries	30000
Armoire électrique	2200
Matériel informatique (Mairie et école numérique)	8000
Défibrillateur:	1200
Autres (montant d'équilibrage avec les recettes)	194050,12
Total:	340 431,12 €

2.2 Budget Assainissement :

Le projet de budget assainissement est équilibré ainsi en dépenses et en recettes :

- * Section d'exploitation : 60 655.39 €
- * Section d'investissement : 198 746.67 €

Il peut se résumer comme suit :

Section Fonctionnement:

Recettes de fonctionnement:	Budget 2021
Solde reporté (excédent 2020)	2935,39
Amortissement des subventions	10420
Redevance d'assainissement collectif	17300
Taxes de raccordement	30000
Total:	60 655,39 €

Dépenses de fonctionnement:	Budget 2021
Eau, électricité, frais de communication	660,00
Maintenance	4 700,00
Honoraire	500,00
Agence de l'eau	1 400,00
Dotation aux amortissements	22 700,00
Créances admises en non-valeur	250,00
Intérêts réglés à l'échéance	7 755,00
Virement à la section investissement	22 690,39
Total:	60 655,39 €

Section Investissement:

Recettes d'investissement:	Budget 2021
Solde reporté (excédent 2020)	3356,28
Virement de la section d'exploitation	22 690,39
Emprunt rénovation STEP	150000
Amortissement bâtiment et réseaux	22700
Total:	198 746,67 €

Dépenses d'investissement:	Budget 2021
Agence de l'eau	3372
Amortissement	7048
Emprunts	34903
Etudes	10000
Rénovation STEP	140000
Divers: pour équilibrage	3423
Total:	198 746,67 €

Après quelques précisions et en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver ces deux budgets pour l'année 2021.

Rappel des dotations de l'Etat depuis 2015 :

Un tableau de suivi des dotations de l'état est ensuite présenté afin d'informer le conseil des restrictions budgétaires subies depuis 2015. En 6 ans les dotations ont baissé de 67% :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	27665	18845	13987	12847	11061	9391	7480
DSR	7353	7608	7918	8112	8161	7894	7655
FPIC	4280	6665	8664	7274	7167	7431	7500 (estimés)
Total +/- Etat (€)	30738	19788	13241	13685	12055	9854	7635 (estimés)

Perte 2015 – 2020 = 20 884 € (-67.94%) : on additionne ici les deux dotations principales de l'Etat pour le fonctionnement de la Commune : la dotation globale de fonctionnement et la dotation de solidarité rurale, et on retranche le FPIC, fonds de péréquation prélevé par l'Etat.

En six années, les dotations de l'Etat ont baissé de 67.94 %. Cette baisse est fortement préjudiciable pour le budget de la commune.

3. OAP d'Aimavigne :

7 sociétés ont été consultées sur la base du cahier des charges mis au point par l'agence AGATE. Nous avons obtenu 2 réponses qui ont été présentées à la commission urbanisme le 22 mars 2021. Une des propositions est intéressante, car elle permettrait à la commune de récupérer 8 places de parking pour les habitants du hameau d'Aimavigne et de créer un passage piéton entre l'OAP et le lavoir du hameau. Des négociations sont en cours avec le candidat afin d'affiner son offre. Une proposition de délibération devrait être présentée lors d'une prochaine séance du Conseil afin de lancer cette opération

4. Eclairage public :

Mr le Maire présente les résultats du sondage réalisé dernièrement concernant l'extinction nocturne de l'éclairage public :

66 foyers ont répondu et sont très majoritairement (environ 90%) favorables à l'extinction :

Part de réponses favorables	89,39%
Parmi les favorables (56),	
23h-6h	69,64%
0h-6h	17,86%
0h-5h	14,28%
1h-5h	1,79%
23h-5h	1,79%
Part de réponses défavorables	11,11%
Parmi les défavorables (7),	
Barcontian	57,14%
Jongieux le Ht	28,57%
Rte Vignobles ss précision	14,29%

Compte tenu des investissements nécessaires pour pratiquer cette extinction (installation d'horloges astronomiques et mise en conformité des armoires électriques), une mise en concurrence des différents prestataires sera organisée, une demande de subvention au titre de la DETR sera posée et les investissements seront phasés pour lisser la charge budgétaire. Aussi certains hameaux seront certainement équipés avant d'autres.

5. Demande de subvention DETR / DSIL :

Ces deux dispositifs permettent d'obtenir des subventions pour des projets de transitions écologiques ou de préservation du patrimoine

Mr le Maire a besoin d'une délibération du conseil l'autorisant à solliciter ces dispositifs pour chacun des dossiers déposés.

Il est proposé de déposer les dossiers suivants :

- Extinction nocturne de l'éclairage public, pour un montant de 7760 € HT, au titre de la DETR 2021,
- Rénovation du sol de l'Eglise, pour un montant de 11 455 € HT, au titre de la DETR 2021,
- Rénovation du monument aux morts, pour un montant de 10 529 € HT, au titre de la DETR 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver cette délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des dossiers de subvention pour la DETR comme présenté ci-dessus.

6. Acquisition de parcelles :

La Commune projette de faire l'acquisition de trois terrains afin de poursuivre ses projets.

Il s'agit :

- d'une bande de 3 m de large au lieudit « Labrod » sur la parcelle A411 appartenant à M Martinet, qui permettra de relier par un chemin communal la chapelle de St Romain au chemin de l'Etang,
- d'une bande triangulaire au lieudit La « Bachasse » à Aimavigne cédée gratuitement par M. Bruiset sur sa parcelle A 671,
- d'une partie de la parcelle B 569 appartenant à M. Eric CARREL située à l'entrée du village de Jongieux sur laquelle sont placés les trois toitures et également cédée gratuitement.

M le Maire sollicite l'accord du conseil pour passer une commande de 3070 € HT auprès du cabinet géomètre GSM , moins disant pour l'ensemble de ces bornages.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la validation de la proposition du cabinet GSM et autorise M. Le maire à passer commande.

7. Rythmes scolaires :

Une Délibération doit formaliser la demande de dérogation concernant l'organisation des rythmes scolaires pour les trois ans à venir. Me Emilie Crepel responsable de la commission scolaire propose de demander le maintien de la semaine de 4 jours, en conformité avec le vote du conseil d'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver cette délibération.

8. Bibliothèque municipale :

Emilie Crepel présente le projet de « désherbage » de la bibliothèque municipale conformément aux directives départementales. Il s'agit de retirer, les livres endommagés, obsolètes ou plus d'actualité afin de rajeunir nos collections et améliorer l'attractivité de ce service. Cette mise à jour concerne environ 60% des ouvrages, le dernier « désherbage » datant de 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser cette régulation des collections.

9. Questions diverses.

Emilie Crepel informe le conseil que l'école était fermée cette semaine suite à une décision ministérielle et que, uniquement 7 enfants de personnes prioritaires ont été accueillis. Elle indique également que tous les enfants de l'école de Jongieux ont été formés à l'usage d'internet et ont tous obtenu leur « passeport internet ».



Christian Barlet indique que 2 dossiers projets citoyens ont été déposés auprès du conseil départemental. Il s'agit de la création d'un « cityparc » déposé par M Cordeau président du comité des fêtes et de l'achat d'un broyeur à végétaux déposé par lui-même. Il s'agit maintenant de mobiliser nos concitoyens pour promouvoir ces deux projets, qui seront financés en tout ou partie en fonction du nombre de votes reçus en leur faveur.

Julie Lecourt et Didier Padey sont en contact avec le Dauphiné libéré pour un programme d'actions de promotion et de stratégie marketing touristique. Plusieurs projets sont en cours de réflexion et recherche de financements pour ancrer le village comme une destination oeno-cyclo-touristique.

Dans l'immédiat, Jongieux a été sélectionné parmi les 6 villages retenus pour concourir au concours du plus beau village de Savoie.

Julie Lecourt propose de sortir un nouveau Jongieux Mag pour le mois du Juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.


The official seal of the Mayor of Jongieux is circular. It features a central figure, likely a saint or historical figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE JONGIEUX' at the top and 'SAVOIE' at the bottom. There are two stars on either side of the central figure.

Le Maire,
Didier PADEY